

AVIS DU CDD

SUR LE RAPPORT DD 2019 DE LA CUCM

En introduction

Comme les années précédentes le CDD a été associé à la préparation du rapport DD de la communauté urbaine. Deux réunions de travail avec le service et avec l' élu en charge ont permis des échanges fructueux et un travail collaboratif apprécié. La réunion plénière convoquée à Sanvignes le 16 octobre 2019 a permis une présentation détaillée à tous les membres du CDD qui ont pu en débattre et apporter les compléments souhaités au rapport et à notre avis.

Nous notons, de façon générale, que le nouveau format permettra la mise en place d'un référentiel d'indicateurs et d'en proposer un meilleur suivi. Que, recentré sur les chiffres et données de 2018, il s'agira donc d'un rapport « de transition » qui fera un peu doublon avec celui de l'année précédente et qui aura peut-être une moindre incidence sur le débat d'orientation budgétaire. On peut aussi penser qu'il s'inscrit assez bien dans notre perspective d'un Projet Territorial de Développement Durable. Nous notons également et apprécions à juste titre le souci de traduire par des outils graphiques et cartographiques des informations qui auraient nécessité une trop lourde rédaction.

Dans ses contributions, le **CDD a porté une attention et un intérêt particuliers :**

- > au développement d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale au sein de la CUCM, même si elle ne s'exprime pas encore en ces termes,
- > au souci d'amélioration de l'accueil et de l'information du public, notamment pour les services Mon Rézo et C Mon O,
- > aux questions relatives aux transports et à la mobilité, en notant l'amélioration du service et en souhaitant une prise en compte globale de toutes les questions de mobilité,
- > à la mise en œuvre des politiques territoriales et au suivi des programmes en lien et en cohérence avec les orientations du PADD,
- > à la démarche participative mise en œuvre pour l'élaboration du PCAET, et le souci marqué dans plusieurs programmes de mobiliser les acteurs du territoire dans des projets partagés,
- > à l'amélioration du cadre de vie et au tourisme, avec le souhait et l'attente d'une attention renforcée aux questions de patrimoines, comme autant d'opportunités d'appropriation d'un territoire vécu et partagé,
- > à l'engagement d'une politique agricole que l'évolution du territoire d'une part et du contexte environnemental d'autre part rend urgente.

Il semble important aux membres du CDD :

- > qu'un lien soit établi et suivi au titre des ressources humaines avec le bilan social de la communauté, ce devrait être possible dès le prochain rapport DD puisqu'il reprendra les données 2019, année paire de parution du rapport social.
- > que l'état des lieux établi dans les différents chapitres et notamment au niveau des matériels, bâtiments et outillage ne se confonde pas avec des inventaires exhaustifs mais fixe les bases d'un « corpus » de suivi de leur évolution.
- > que la mise en place d'indicateurs significatifs permette de passer, dans le cadre d'une feuille de route explicite, de constats d'évolutions à la mesure de mise en œuvre d'objectifs convenus.
- > qu'en l'absence (et en l'attente) d'un projet territorial de développement durable, le PADD et le PCAET constituent des cadres d'orientation et d'évaluation des politiques et engagements communautaires.
- > que l'ensemble des analyses conduites mettent en avant la contribution conjuguée aux trois secteurs du DD : environnemental, économique, social.
- > que soit pris en compte un indicateur de « sobriété » de la collectivité, à mettre en parallèle avec l'évolution et la performance des services rendus.
- > qu'une attention particulière soit apportée dans le cadre du contrat Métropolitain à la gestion des sites miniers.
- > que la prise en compte dans le PLUI du respect de la trame verte et bleue ait été renforcée.
- > que la mobilisation des acteurs du territoire dans les différents programmes et actions communautaires puisse être maintenue et développée, en prévoyant un accompagnement technique, stratégique, voire financier, face à la complexité constatée des dossiers exigés.
- > qu'un travail de coordination avec les communes, engagé dans le cadre de la territorialisation, soit poursuivi et accentué afin d'améliorer les procédures et la cohérence des interventions.
- > qu'une attention particulière soit portée à la poursuite et à la pérennité des actions engagées, de façon parfois opportune, dans le cadre de dispositifs lorsqu'ils arrivent à échéance, le cas du programme TZDZG en étant la parfaite, mais pas l'unique illustration.

Le CDD remarque et souligne :

- > la volonté d'établir les bases d'un référentiel qui fait écho à son souci d'un projet territorial cohérent.
- > une évolution positive de la gestion, de l'entretien et du renouvellement des équipements dans une perspective de durabilité (recyclage, réemploi).
- > l'intérêt d'un chapitre abondant, dans une approche transversale les liens avec les 5 enjeux du PADD et leur mise en œuvre dans le cadre des politiques territoriales et contractuelles.

> le rôle que pourra jouer le PCAET en cours de consultation pour « cadrer » différents points à propos de la mobilité ou de la gestion des déchets notamment.

> l'opportunité de prendre exemple sur les démarches engagées pour l'élaboration et la mise en œuvre de TZDZG et du PCAET pour les généraliser à tous les autres programmes et contrats.

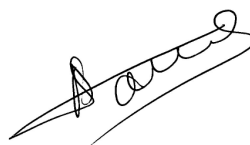
Le CDD rappelle enfin, mais de façon sommaire, ses travaux et contributions aux principaux chantiers mis en œuvre ou poursuivis en 2019 :

> à propos du service et de la gestion de l'eau qui feront l'objet d'un rapport en préparation pour la fin d'année qui portera un avis plutôt positif, avec des réflexions sur les usages industriel et agricole, une attention particulière à la protection de la zone nord et l'attente d'un renforcement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et d'une amélioration des pratiques agricoles.

> à propos de l'élaboration du PCAET (cf. annexe 2 du rapport d'activités 2018/2019 du CDD) au cours de laquelle le CDD a pu notamment insister sur le développement de la production d'énergie renouvelable, l'opportunité pour la CUCM de prendre un rôle de chef de file en développant des partenariats avec d'autres intervenants, le soutien à apporter par la collectivité aux initiatives citoyennes sur le territoire.

> à propos du suivi du programme TZDZG (cf. annexe 3 du rapport d'activités 2018/2019 du CDD) dont le CDD relève des performances positives, un développement significatif des actions de prévention, l'intérêt des actions et programmes d'information et sensibilisation, tout en formulant nos attentes au regard notamment de la mise en place annoncée d'un service prévention des déchets et d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), de la prise en compte des questions d'écologie industrielle, et de l'opportunité d'une labellisation Economie Circulaire, proposée par l'ADEME avec la mise en œuvre d'un référentiel de suivi et d'évaluations.

Pour les membres présents le 16 octobre 2019,



le Président du CDD
Daniel Saunier